


Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 27/01/2026

Briex



PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Protection souple
- ★ Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural - Identification
- Mare et plan d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- ▨ Espace boisé classé
- ▨ Cône de vue à préserver
- ▨ Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONAGE

- UH : Secteur de hameau ou de petit village
- UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur de carrière
- Nca : La Garenne de Villedieu
- Nj : Secteur naturel de jardin
- Npv : Secteur naturel destiné à l'accueil de panneaux photovoltaïques au sol
- A : Zone agricole
- Az : Activité artisanale ou industrielle située en zone agricole

0 500 m